



## Règlement intérieur de l'école Jeanne d'Arc

		Les sanctions
Je travaille du mieux que je peux. J'ai le droit de me tromper mais j'essaie.	Je ne travaille pas. Je bâcle mon travail. Je dérange mon ou mes voisins en bavardant.	Je rattrape mon travail pendant la récréation. Je recommence mon travail. Je m'isole dans un coin de la classe. Au bout de plusieurs reprises, je vais travailler dans une autre classe.
Je respecte les adultes et les autres enfants à l'école.	Je suis violent verbalement ou physiquement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je me moque des autres.</li> <li>- J'insulte les adultes ou les enfants.</li> <li>- Je réponds.</li> <li>- Je tape ou bouscule les autres.</li> <li>- Je mords, griffe, pince...</li> </ul>	<b>En maternelle :</b> Je m'excuse verbalement. Mes parents sont avertis de mes actes. Je peux être isolé de la classe (dans une autre classe).
		<b>En élémentaire :</b> Je m'excuse par écrit et je le fais signer à mes parents. Je peux être isolé de la classe. Au bout de plusieurs fois, mes parents sont informés. Lorsque c'est très grave, mes parents sont convoqués. Je peux être exclu de la classe.
Je respecte le matériel.	Je casse mon matériel ou celui des autres. J'abîme ou casse volontairement le matériel de l'école.	Je remplace le matériel cassé. Je remplace le matériel cassé ou j'effectue des tâches d'intérêt général.

La Direction,

L'enseignant

L'élève,

Les parents,